

Cote du document: GC 35/INF.4
Point de l'ordre du jour: 9
Dat: 25 janvier 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Révision des Principes et critères en matière de prêts

Note aux Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Rutsel Martha
Conseiller juridique
téléphone: +39 06 5459 2467
courriel: r.martha@ifad.org

Transmission des documents:

Kelly Feenan
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Trente-cinquième session
Rome, 22-23 février 2012

Pour: **Information**

Révision des Principes et critères en matière de prêts

1. À sa trente-quatrième session, en 2011, le Conseil des gouverneurs s'est penché sur la question de la révision des Principes et critères en matière de prêts contenue dans le document GC 34/L.8 et est convenu de reporter sa décision y relative jusqu'à sa trente-cinquième session.
2. Les révisions proposées, contenues dans le document intitulé Principes et critères applicables aux financements octroyés par le FIDA, ont été soumises à l'approbation du Conseil d'administration à sa cent unième session. Ces révisions avaient été élaborées conformément à la décision prise par le Conseil des gouverneurs dans sa résolution 158/XXXIII, aux termes de laquelle le Conseil d'administration "soumettra à la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs, en 2011, une version révisée des Principes et critères en matière de prêts qui tiendra compte de l'évolution de la situation depuis 1998, date de la dernière révision desdits Principes et critères, et énoncera de manière concise et claire les grands principes et critères applicables aux financements octroyés par le Fonds".
3. Le Conseil d'administration a pris acte des délibérations du Conseil des gouverneurs à sa trente-quatrième session et a, lors de sa cent quatrième session tenue en décembre 2011, pris en considération les Principes et critères applicables aux financements octroyés par le FIDA dans le cadre de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du Fonds. À cet égard, le Conseil d'administration, étant d'avis que le document proposé pouvait tirer parti de discussions et d'analyses complémentaires, a décidé que ce point devrait être éliminé de l'ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session du Conseil des gouverneurs.
4. Le Conseil d'administration a décidé qu'un groupe de travail composé de deux membres de la Liste A, d'un membre de la Liste B et d'un membre de chacune des sous-listes de la Liste C serait constitué afin de se pencher sur cette question. Ce groupe a été invité à soumettre une proposition au Conseil d'administration, suffisamment à l'avance pour que tout document en résultant puisse être présenté à la trente-sixième session du Conseil des gouverneurs en 2013, de manière que les nouveaux Principes et critères en matière de prêts, sous réserve de leur approbation par le Conseil des gouverneurs, puissent s'appliquer dès le premier cycle des financements octroyés dans le cadre de la neuvième reconstitution, en avril 2013.
5. Par conséquent, le Conseil d'administration envisage de soumettre à l'approbation du Conseil des gouverneurs, à sa trente-sixième session, en 2013, une version révisée des Principes et critères en matière de prêts.